

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**OBJET / GAIA**

**Accessibilité  
bâtiments  
communaux :  
mission de maîtrise  
d'œuvre pour  
l'Ad'ap**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
21 octobre 2019  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 23

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 27

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Étaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othaceguy, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Peio Etcheleku, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, M. Peio Etcheleku à M. Frédéric Bardin, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. Saint Jean, adjoint, rappelle que par délibération en date du 13 avril 2015, le Conseil municipal a désigné le bureau d'études Qualiconsult Service - QCS sis à Bayonne pour la réalisation d'un diagnostic des bâtiments, dont la Commune est propriétaire, relatif à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux personnes handicapées, conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Le cabinet QCS Services s'est rendu sur les divers sites communaux, et nous a transmis un rapport. A la lecture de celui-ci, il est nécessaire de procéder à la mise en conformité de certains bâtiments du patrimoine immobilier concernés par cette consultation. Le diagnostic a conclu à la nécessité de procéder à des travaux d'aménagements et de mise aux normes afin de répondre à la réglementation, tant au niveau de la réglementation E.R.P que du Code du travail.

L'estimation des préconisations et des coûts de mise aux normes a également été transmise, comme suit :

- Ecole publique maternelle « Chantecler » : 32 300,00 € HT
  - WC CMS / Mairie (à côté du CMS) : 8 950,00 € HT
  - Centre Denentzat : 23 400,00 € HT
  - Salle des sports : 29 080,00 € HT
  - Stade Michel Labèguerie : 32 890,00 € HT
  - Tennis club (Club house) : 15 710,00 € HT
- soit un total HT de 142 330,00 €

Le marché de prestations de services étant inférieur à 90 000 € HT, une consultation via un marché à Procédure Adaptée a été lancée le 12 septembre 2019, selon la réglementation des marchés publics en vigueur.

Elle a pour objet, la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour les missions de la maîtrise d'œuvre suivantes : Diagnostic et état des lieux, APS, dépôts d'ADS et assistance pour subvention, PRO, ACT, DET, AOR, OPC et assistance au lancement et au suivi des marchés prestations annexes (SPS, CT).

A la date limite fixée au lundi 1er octobre 2019, la Commune a reçu une seule proposition par voie dématérialisée.

Lors de la réunion du 2 octobre 2019, la Commission MAPA a pris connaissance de l'offre réceptionnée et présentée par la Société MATH INGENIERIE pour un taux de 8,33% sur la base du montant des travaux estimés à 142 330 € HT, soit un montant de 11 850,00 € HT.

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, le 9 octobre 2019, la Commission MAPA a pu évaluer le candidat sur le plan des références en matière d'accessibilité et de l'équipe pluridisciplinaire présentée, pour mener la mission de maîtrise d'œuvre dans cette opération. Cette seule offre correspond à une offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.

Aussi, la commission MAPA propose de désigner le Bureau d'Etudes MATH INGENIERIE, maître d'œuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux susmentionnés, pour un taux de 8,33 %.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition de la commission MAPA,
- Désigne le Bureau d'Etudes MATH INGENIERIE maître d'œuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux avec un taux de rémunération de 8,33 %,
- Autorise M. le Maire à signer l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces afférentes à cette mission.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2019